

RÈGLEMENT DU CONCOURS “CHANGEZ DE CAP”

Organisateur : BGE Champagne-Ardenne - 109 Rue Edmond Rostand, 51100 REIMS - 03 26 65 59 51.

SIRET 39047138100140 - Association déclarée - RNA W513001865.

Objet du concours

Ce concours vise à soutenir les porteurs de projet dans la création de leur entreprise en leur offrant un accompagnement.

Conditions de participation

- Être majeur
- Résider en Champagne-Ardenne (Aube, Marne, Haute-Marne, Ardennes)
- Porter un projet de création d'entreprise
- Une seule participation par personne

Les personnes éligibles à une offre existante pourront être accompagnées dans le cadre de ces offres.

Modalités de participation

Les candidats doivent compléter le formulaire mis à disposition.

Durée

- Clôture des candidatures : 31 mars à minuit
- Annonce du lauréat : fin avril

Dotation

Un accompagnement d'une valeur de 990 € comprenant :

- Structuration du projet
- Coaching individuel
- Élaboration du business plan

Sélection

Les projets sont évalués par un jury d'experts BGE.

Information du lauréat

Le gagnant sera informé par e-mail ou par téléphone.

Engagement du lauréat

- Participation active obligatoire
- Consentir à la réalisation et à la diffusion de photos et d'autres éléments d'information concernant le(s) gagnant(s) sur les médias, y compris Internet et les réseaux sociaux

Données personnelles

En donnant leur accord sur le formulaire, les participants acceptent que leurs données puissent être utilisées par BGE Champagne Ardenne afin de :

- Recevoir des informations sur les dispositifs d'accompagnement
- Être contactés dans le cadre de projets entrepreneuriaux
- Recevoir des invitations à des événements, formations ou actions.

Conformément à la RGPD, les participants peuvent à tout moment s'opposer à ces communications > contact@bgeca.fr

Acceptation

La participation vaut acceptation du présent règlement.

Litiges

BGE est seule décisionnaire du choix du lauréat.